



SOLLIES PONT

Modèle d'offre

COMMUNE DE 12 000 HABITANTS- ... agents titulaires dont ... affectés au CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
Arrondissement de Toulon
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

ADJOINT AU DIRECTEUR DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (H/F)

Date de publication : 15/01/2019

Date limite de candidature : 15/02/2019

Date prévue du recrutement : 01/04/2019

Motif du CDD :

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : Statutaire plus régime indemnitaire

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : TECHNICIEN
INGENIEUR

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 2

Descriptif des missions du poste : Sous l'autorité du Directeur du Centre Technique Municipal, vous aurez en charge :

MISSIONS PRINCIPALES :

- la coordination des interventions techniques des différents secteurs et serez en responsabilité directe sur le secteur des espaces verts
- le management de l'ensemble des équipes techniques vous serez le garant de l'efficacité des missions menées
- la planification et le contrôle de la réalisation des travaux menés en régie ou délégués à des entreprises
- le suivi des travaux demandés par les administrés

AUTRES MISSIONS

- vous assurez la suppléance du Directeur du C.T.M. en son absence
- vous gérer les relations avec les assurances pour les sinistres

Profil recherché : Savoir :

Connaître le fonctionnement, l'organisation et l'environnement de la collectivité, et notamment ses processus directionnels.

Connaître l'utilisation des outils informatiques et bureautiques, règles administratives.

Connaître la gestion budgétaire et le suivi des dépenses publiques.

Connaître les principes du management opérationnel, techniques de résolution de conflits.

Connaître les métiers du bâtiment, de la voirie, des réseaux et de l'environnement.

Savoir faire :

Savoir organiser une équipe, faire preuve d'autorité et d'arbitrage, gérer les situations relationnelles difficiles.

Savoir conduire une analyse des besoins de la collectivité en matière de construction et d'entretien des bâtiments, savoirs arbitrer et opérer des choix techniques adaptés.

Savoir contribuer à la planification des investissements et plans d'action.

Savoir établir un cahier des charges pour les petites interventions sur le patrimoine.

Savoir organiser des réunions de chantier, programmer des travaux, contrôler l'activité des agents.

Savoir suivre l'exécution budgétaire du service.

Maîtriser les logiciels courants (word, excel, powerpoint, SIG).

Savoir être :

Etre organisé et rigoureux, être ouvert au dialogue,

Savoir travailler en équipe,
Etre ponctuel et disponible, être motive, avoir de la patience, être réactif.

Autre : Permis B à jour.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : SOLLIES PONT

Service d'affectation : CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

Horaires pause méridienne :

Autre(s) pause(s) :

Heures supplémentaires :

Astreintes :

Spécificités du poste :

Remplacement :

Modalités congés annuels et RTT:

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Directeur

Fonctions d'encadrement : plus de 9 agents

Catégorie des agents encadrés : C

Famille(s) des agents encadrés : Environnement
Espaces verts et paysage

Relations (interlocuteurs internes) : D.S.T., D.G.S., les services communaux

Relations (interlocuteurs externes) : Les entreprises, les services du conseil départemental, les fournisseurs

Réunions auxquelles
participe l'agent :

Commissions auxquelles
participe l'agent :

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

Centre de Gestion de la FPT
Monsieur le Président
CS 70576
83041 TOULON Cedex 9

Informations complémentaires : Transmettre candidature : lettre de motivation, cv, 3 derniers entretiens d'évaluation, par mail à recrutement@cdg83.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.